

France Assos Santé

La voix des usagers





La représentation des usagers

Sommaire

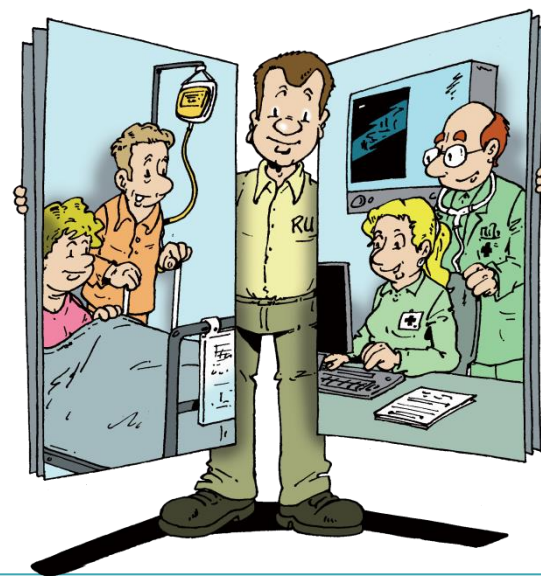
- **Un représentant des usagers (RU) : pourquoi faire ?**
- **Qui est le RU ?**
- **Où siège-t-il ?**
- **Que fait-il ?**
- **Comment devenir RU ?**



Qu'est-ce qu'un RU ?

Le représentant des usagers est membre d'une **association agréée** en santé. Son activité et son engagement dans une association l'ont amené à être mandaté pour représenter les usagers dans un établissement ou une instance de santé publique.

Il est soumis au secret professionnel.



Un RU : pour quoi faire ?

Pour l'utilisateur ?

- Pouvoir devenir acteur de sa santé
- Avoir sa santé de protégée
- Prendre toute sa place
- Améliorer son sort
- Avoir un défenseur de nos droits, avoir un soutien, une écoute



Un RU : pour quoi faire ?

Pour l'association ?

- Réaliser son objet social : défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents
- Pour répondre aux exigences de l'agrément



Un RU : pour quoi faire ?

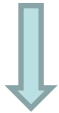
Pour le RU lui-même ?

- **Se réaliser**
- **Avoir le sentiment d'être utile**
- **Agir sur le système de santé / sur la prise en charge**
- **Pour l'intérêt**



Qui est le RU ?

Sanitaire



Hôpitaux et cliniques ou
instance de santé
publique



**Représentant
des usagers du
système de
santé**

Médico-social



Établissements pour
personnes âgées et
personnes handicapées



**Représentant
des personnes
accueillies /
familles**

**Personnes
qualifiées**

Médecine de ville



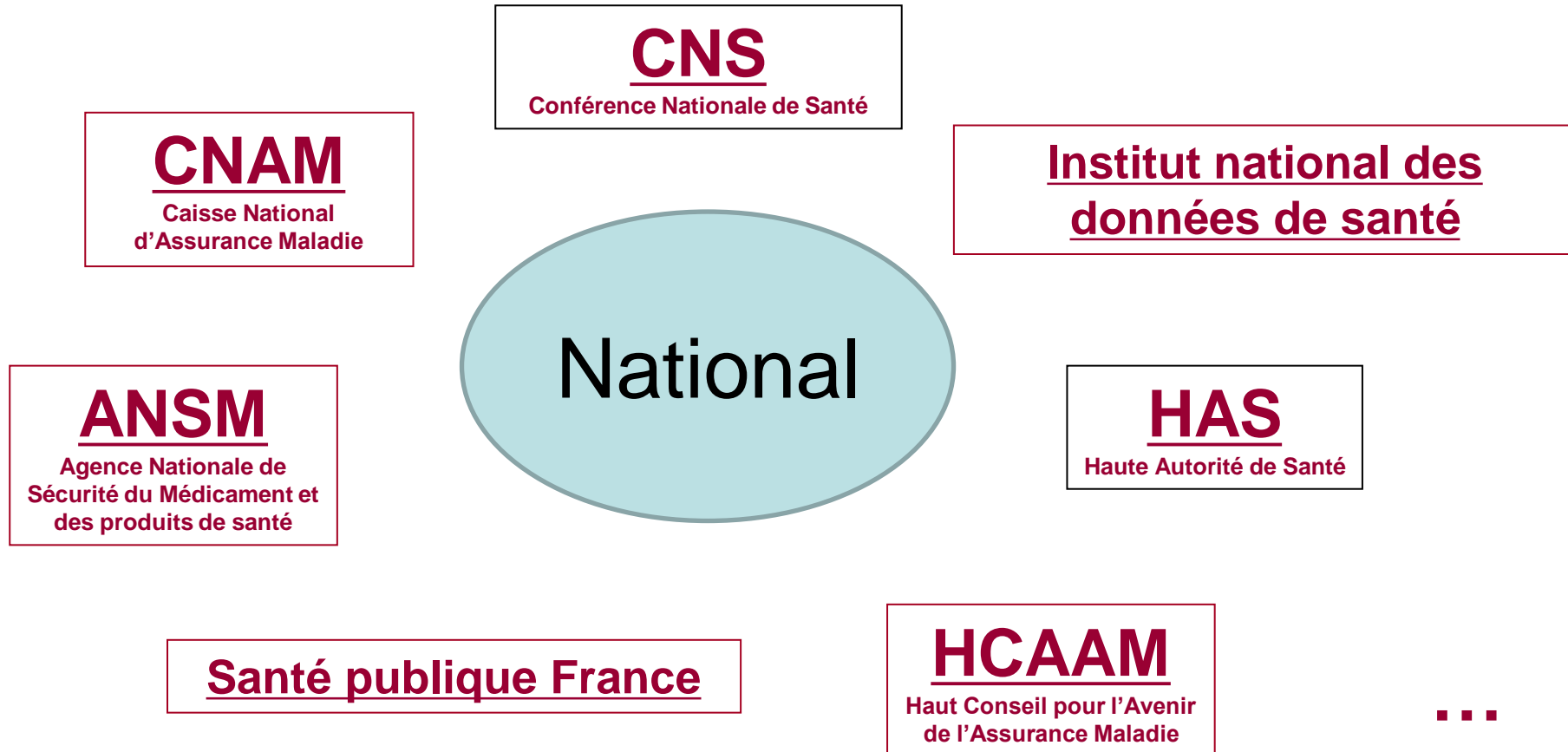
Maison de santé, cabinet
de Médecin, kiné...



?



Où siège-t-il ?



Où siège-t-il ?

CRSA
Conférence Régionale de Santé et
de l'Autonomie

COREVIH
Comités de coordination de lutte
contre l'infection due au VIH

CS ARS
Conseil de Surveillance de
l'Agence Régionale De Santé

Régional

CCI
Commission de Conciliation
et d'Indemnisation

**Commission régionale de
l'activité libérale**

...



Où siège-t-il ?

CODAMUPS

Comité Départemental de l'aide
médicale d'urgence, de la
permanence des soins et des
transports sanitaires

CTS
Conseil Territorial de Santé

Territorial ou départemental

CDU GHT

Commission des Usagers
dans le Groupement
Hospitalier du territoire

CDSP

Commission
Départementale des soins
Psychiatriques

CPP

Comité de Protection des
Personnes

CPAM

Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

...



Où siège-t-il ?

Commission des
usagers

Local

CS
Conseil de Surveillance

CA
Conseil d'Administration des
établissements privés avec
service public

Commission d'activité
libérale (*établissement public*)

...



Que fait-il ?

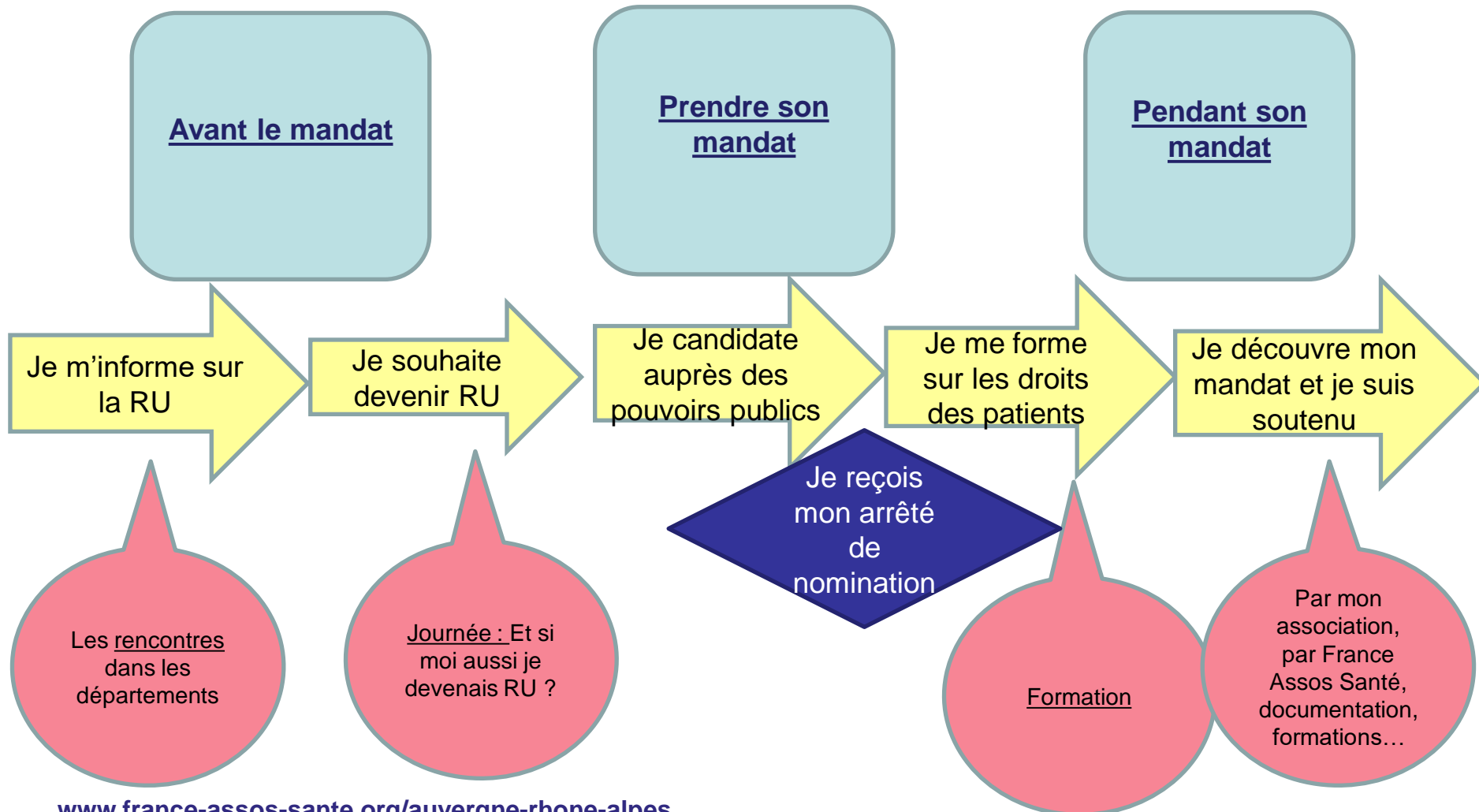
- **Il travaille prioritairement sur l'organisation du système de santé :**
 - **respect des droits des usagers,**
 - **leur accueil,**
 - **la qualité et la sécurité des soins**
 - **Aide aux démarches des usagers...**

Au niveau régional ou territorial :
Suivi de la politique de santé en
faisant entendre la voix des usagers

Au niveau d'un établissement :
Contribue à des actions concrètes
(document d'information patient,
accessibilité...)



Devenir et être RU



Les RU en établissements

La voix des usagers pour

- Veiller au respect des droits des usagers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge

Une action en partenariat avec les soignants et les gestionnaires



Missions de la CDU

Commission des usagers

- Veiller au respect des droits des usagers et faciliter leur démarche
- Contribuer par ses avis et propositions à la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.



Comment candidater ?

- Etre membre d'une association agréée
- Remplir le formulaire ad hoc réalisé par l'ARS (et transmis par notre association et/ou France Assos Santé)
- Le faire viser par son association qui le transmet à l'ARS avant le 15 septembre 2019
- Recevoir son arrêté de nomination
- Commencer son mandat à partir du 1^{er} décembre 2019



Merci de votre écoute!

France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes

04 78 62 24 53

auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org

Pour en savoir plus, rdv sur notre site internet:

www.france-assos-sante.org

